Passerelle

Maison des Communes de la Vendée

N°83 Octobre 2026



DOSSIER

Les nouveaux élus au service des collectivités

P. 4-7

Page 3 | Élections professionnelles : dernières étapes avant le vote

Page 16 | Élus : en 2027, formez-vous !

Page 18 | La Suite territoriale : des outils numériques souverains et sécurisés

Maison des Communes de la Vendée

SOMMAIRE

SOMMAIRE

> Elections professionnelles
page 3

> **DOSSIER : Les nouveaux élus au service des collectivités**
pages 4 à 7

> Réseau des Secrétaires Généraux de Mairie
page 8

> L'intelligence artificlelle en appui au service Conseil statutaire
page 9

> Le rôle des jurys de concours
page 10

> Le Duo Day revient le 19 novembre
page 11

> Prestation charte de gouvernance
page 12

> Le coaching, un levier de performance
page 13

> Prochaines sessions de codéveloppement
page 14

> Point sur les actions de l'UDCCAS
page 15

> Retour sur l'assemblée générale de l'AVAM
page 15

> Formations des élus pour 2027
page 16

> Point sur la défense extérieure contre l'incendie
page 17

> e-Collectivités :
- La Suite territoriale : des outils numériques souverains et sécurisés, page 18
- Accompagnement sur la cybersécurité, page 19
- Les Mardis de l'IA évoluent, page 20
- Publication des actes : l'attente touche enfin à sa fin, page 21
- La signature électronique évolue, page 22

> Vos nouveaux interlocuteurs
page 23

Directeur de la publication : Eric Hervouet
Rédaction : collaborateurs de la Maison des Communes
Illustrations : Maison des Communes, Freepik, sauf mentions spéciales
Conception graphique : Peuplades
Mise en page : Marion Geay
Impression : imprimerie LIO
Tirage : 1300 ex. - ISSN 2102-0221



ÉDITO

Chèr(e)s lecteurs,

Depuis la parution du Passerelle hors-série et la journée de rencontre du 21 mai avec l'ensemble des structures de la Maison des Communes, nous avons poursuivi les échanges menés autour de l'installation des équipes municipales et le renouvellement de nos instances.

Vous découvrirez dans le dossier de ce nouveau numéro l'ensemble des conseils d'administration et bureaux qui ont été réélus pour nos structures et je les en félicite. Je souhaite particulièrement saluer l'arrivée de Cécilia GRENET, Maire-déléguée de Boufféré et nouvelle Présidente de l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UDCCAS), ainsi que Yann THOMAS, Maire de Brem-sur-Mer et récemment élu Président d'e-Collectivités.

A leurs côtés et au nom de l'ensemble des Présidents de la Maison des Communes, je souhaite vous réaffirmer notre souhait de vous accompagner en expertise, en proximité et en transversalité.

Vous le savez, la Maison des Communes se veut un lieu ressource pour l'ensemble des élus et leurs équipes. Nous avons à cœur de vous proposer une offre d'accompagnement et de services répondant à vos besoins. Vous trouverez à cet effet un premier bilan sur le réseau des secrétaires généraux de mairie, des informations relatives au nouveau contrat d'assurance statutaire porté par le Centre de Gestion et l'organisation des élections profesionnelles. Vous pourrez également prendre connaissance de l'offre d'accompagnement du service Conseil en organisation mais aussi du syndicat e-Collectivités, ainsi que des premières actions menées par l'AMPCV et l'UDCCAS pour l'accompagnement des nouveaux élus.

Plus que jamais en ce début de mandat, nous souhaitons honorer notre devise « Notre mission, faciliter les vôtres ».

Guy PLISSONNEAU
Maire de la Genétouze
Président de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée

Élections professionnelles



Dernières étapes avant le vote

Afin de préparer les élections professionnelles prévues en décembre prochain, le Centre de Gestion vous accompagne et met à votre disposition des ressources pour vous tenir informés et vous guider dans les démarches à réaliser. Point sur les prochaines étapes.

Les élections professionnelles au sein de la Fonction Publique se tiendront en décembre prochain. À cette occasion, les agents territoriaux seront appelés à élire leurs représentants dans les différentes instances consultatives :

- Commissions administratives paritaires CAP) ;
- Commission consultative paritaire (CCP) ;
- Comités sociaux territoriaux (CST).

Les listes électorales sont publiées

Les listes électorales sont à présent affichées dans chaque collectivité et établissement public. Cette étape marque le lancement concret du processus électoral.

Prochaine étape : le dépôt des listes de candidats par les organisations syndicales

Les organisations syndicales sont désormais dans une phase clé : elles doivent déposer leurs listes de candidats pour les différentes instances, qu'il s'agisse des instances locales ou de celles placées auprès du Centre de Gestion.

Pour les instances relevant du Centre de Gestion, le scrutin se déroulera par voie électronique, entre le 3 et le 10 décembre 2026.

En parallèle, les collectivités et établissements publics employant plus de 50 agents devront organiser les élections de leur CST local, le 10 décembre, selon les modalités qu'ils définissent (vote à l'urne le jour-même, par correspondance ou électronique pendant plusieurs jours).



Le CDG vous accompagne

Le Centre de Gestion se tient à vos côtés tout au long de l'organisation de ces élections.

L'ensemble des informations pratiques et des ressources utiles est disponible sur le site internet de la Maison des Communes, rubrique Carrière-Statut/ Elections professionnelles 2026.

Pour les scrutins relevant du CDG, organisés par voie électronique, le service des Instances du dialogue social prendra contact avec les collectivités et établissements publics à l'approche de la livraison par colisage du matériel de vote à compter du 16 novembre. Un rappel sera effectué sur les modalités de mise à disposition de ce matériel auprès des agents électeurs.

> Contact

Pour toutes questions, vous pouvez contacter Sophie PETIT, responsable du service Instances du dialogue social, 02 53 33 01 47, elections.professionnelles@cdg85.fr



Le 6 juillet 2026, les membres du nouveau Conseil d'administration du Centre de Gestion ont été élus.

Les nouveaux élus au service des collectivités

A la suite des élections municipales de mars, les nouveaux élus ont pris place au sein des instances des structures hébergées à la Maison des Communes et sont déjà en ordre de marche pour travailler sur les projets du mandat.

Depuis plus de trente ans, les élus ont fait le choix, dans notre département, de réunir en un même lieu des structures tournées vers l'accompagnement des collectivités et établissements publics.

Ainsi, si le Centre de Gestion, propriétaire des locaux et employeur de la quasi intégralité des collaboratrices et collaborateurs, est plus spécifiquement dédié à l'appui en matière de gestion des ressources humaines, les autres structures couvrent quant à elles un large champ de compétences.

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CDG)

Le Centre de Gestion (CDG) est le partenaire ressources humaines des employeurs publics vendéens.

Il accompagne les collectivités et les établissements publics dans la gestion et le suivi de la carrière de leurs agents, du recrutement jusqu'à la retraite.
L'organisation du CDG est articulée autour de plusieurs pôles de compétences afin de répondre de manière efficiente aux besoins des employeurs publics.
Il gère plus de 14 300 agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels) relevant des 368 collectivités et établissements publics communaux et intercommunaux affiliés.

Le fonctionnement du CDG

Le CDG est géré par un Conseil d'administration composé de 32 membres titulaires et 32 membres suppléants issus de trois collèges représentant la diversité des collectivités :

- les représentants des communes,
- les représentants des établissements publics locaux,
- et un collège spécifique des communes et des établissements publics locaux adhérant au socle commun de compétences.

Le Conseil d'administration se réunit 6 fois par an, dans l'objectif de déterminer les orientations et le fonctionnement du CDG.

Eric HERVOUET réélu Président

A l'issue d'un vote en ligne du 19 au 23 juin, le nouveau Conseil d'administration élu a tenu son conseil d'installation le 6 juillet. Eric HERVOUET a été réélu à la présidence du CDG et les membres du Bureau élus pour le nouveau mandat.



En tant que partenaire privilégié des collectivités vendéennes, notre volonté est de poursuivre et développer l'activité du Centre de Gestion, proche du terrain, à l'écoute des élus et des réalités de tous les territoires. L'attractivité de la fonction publique territoriale sera une priorité stratégique pour vous permettre d'assurer un service public de qualité.

PRÉSIDENT : Eric HERVOUET, Maire délégué de Saint-Georges-de-Montaigu

1re Vice-Présidente : Bénédicte GARDIN, Maire de Saint-Paul-en-Pareds,
2e Vice-Président : Eric SALAÜN, Conseiller départemental,
3e Vice-Président : Aurélien DOUILLARD, Maire de La Chaize-le-Vicomte,
4e Vice-Présidente : Denise RENAUD, Conseillère municipale Saint-Gilles-Croix-de-Vie,
Conseillères déléguées : Valérie TONARELLI, Maire de Saint-Vincent-Sterlanges/ Sonia GINDREAU, Maire de Jard-sur-Mer.

L'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE VENDÉE (AMPCV)

Créée en 1954, l'AMPCV regroupe l'ensemble des Maires et Présidents de communautés du département de la Vendée : 253 communes et 19 EPCI.
Elle accompagne les élus dans la gestion locale, en organisant des temps de formation, d'information et des événements qui contribuent à favoriser le lien et les échanges.

Le fonctionnement de l'AMPCV

L'AMPCV est gérée par un Conseil d'administration composé de deux collèges : un collège des représentants des communes et un collège des représentants des intercommunalités.
Pour le collège des communes, des membres titulaires et suppléants ont été désignés pour les 3 arrondissements du département : 10 pour Fontenay-le-Comte, 11 pour La Roche-sur-Yon et 9 pour les Sables-d'Olonne.
Pour le collège des intercommunalités, 4 membres titulaires et 4 suppléants ont été désignés. Les villes de La Roche-sur-Yon, des Sables-d'Olonne, de Challans, de Montaigu-Vendée et des Herbiers sont membres de droit avec chacune un titulaire et un suppléant.

Le Conseil d'administration se réunit 5 fois par an.

Guy PLISSONNEAU réélu président

Le 26 juin dernier, lors de l'Assemblée générale de l'AMPCV, les maires et présidents de communautés se sont retrouvés à la Maison des Communes et ont procédé à l'élection de la présidence de l'association. Ils ont ainsi renouvelé leur confiance à Guy PLISSONNEAU pour présider l'association. Les administrateurs ont ensuite élu le Bureau le 9 juillet.



Les principales priorités du mandat sont de renforcer la place des élus locaux dans les décisions qui concernent leurs communes, de proposer une offre de formation diverse et adaptée pour tous les élus, et de développer les échanges et le partage d'expériences, qui font la richesse de notre réseau.

PRÉSIDENT : Guy PLISSONNEAU, Maire de la Genétouze

1er Vice-Président : François BLANCHET, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Saint-Gilles-Croix-de-Vie
2e Vice-Présidente : Isabelle MOINET, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay
3e Vice-Présidente : Brigitte HYBERT, Maire de Moutiers-sur-le-Lay
4e Vice-Présidente : Sophie BERGER, Maire de Rives-du-Fougerais
Secrétaire générale : Isabelle RIVIÈRE, Maire de Treize-Septiers
Trésorier : Michel PAILLUSSON, Maire de Martinet
Membres : Eric HERVOUET, Maire délégué de Saint-Georges-de-Montaigu / Stéphane GUILLON, Maire de Bouillé-Courdault/ Alexandra GABORIAU, Maire de Thorigny / Antoine MÉTAIS, Maire de Chaillé-les-Marais.

LE FONDS DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (FDAS)

Le FDAS accompagne depuis 1973 les collectivités et établissements publics de Vendée dans la mise en place d'une action sociale de qualité au bénéfice des agents territoriaux.

Le fonctionnement du FDAS

Le FDAS est géré par un Conseil d'administration composé de 20 membres délégués désignés par les établissements publics de coopération intercommunale au sein de deux collèges : élus et agents.

Le Conseil d'administration se réunit deux fois par an. Trois commissions (Finances, Prestations et Secours) se réunissent quant à elles plusieurs fois dans l'année.

Denise RENAUD réélue à la tête du FDAS

Le jeudi 3 septembre au matin, les 158 délégués du FDAS étaient réunis à l'occasion de l'Assemblée Générale, dont l'un des points majeurs était l'élection des 20 membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, composé de 10 représentants du Collège des Élus et de 10 représentants du Collège des Agents, s'est ensuite réuni le même jour en début d'après-midi pour sa séance d'installation. À l'ordre du jour figurait l'élection de la présidence ainsi que la désignation des membres du Bureau.



Mme Denise RENAUD, conseillère municipale à Saint-Gilles-Croix-de-Vie a été réélue à la présidence de l'association.

Accompagnée d'une nouvelle équipe dynamique et pleine d'envies, je veillerai à mener des projets pour le bien-être et l'épanouissement de tous les personnels de nos collectivités.

PRÉSIDENTE : Denise RENAUD, Conseillère municipale à Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Vice-Président Collège des Elus : Judicaël LAMY, Maire de la Taillée
Vice-Présidente Collège des Agents : Patricia CAILLAUD, Agent à Longeville-sur-Mer
Vice-Présidente Collège des Agents : Sonia DAVID, Agent à Saint-Denis-la-Chevasse
Trésorier : Yvon DUGAST, Conseiller municipal à Montaigu-Vendée
Trésorière adjointe : Hélène BARRAUD, Agent à Saint-Avaugourd-des-Landes
Secrétaire : Nawal JEMMI, Agent à la Communauté de Communes Vie et Boulogne
Secrétaire adjointe : Françoise DE LA REBERDIERE, Conseillère municipale à Saint-Hilaire-des-Loges

E-COLLECTIVITÉS

Créé en Vendée en 2014 par les collectivités, pour les collectivités, e-Collectivités est l'opérateur public de services numériques. Finances, ressources humaines, état civil, marchés publics, relation aux usagers : tous les services municipaux et intercommunaux reposent désormais sur des outils numériques. Ces usages répondent à des exigences réglementaires croissantes qui doivent être accompagnés.

Depuis 2021, e-Collectivités accompagne les collectivités au niveau régional.

e-Collectivités compte aujourd'hui plus de 1 000 collectivités et établissements publics adhérents dont 522 en Vendée.

Le fonctionnement d'e-Collectivités

Le syndicat est géré par un Comité syndical composé de délégués élus locaux issus des collectivités territoriales et établissements publics adhérents du syndicat.
Il se réunit environ 5 fois par an.



Yann THOMAS élu président

Une fois désignés par leur collectivité ou établissement public, les représentants ont élu les 20 délégués syndicaux titulaires et 19 suppléants via un vote électronique du 6 au 15 juillet. Les délégués élus se sont ensuite réunis pour le Comité syndical d'installation le 14 septembre et ont élu Yann THOMAS, Maire de Brem-sur-Mer à la présidence du syndicat.

La transformation numérique touche toutes les politiques publiques. Plus que jamais, notre syndicat doit demeurer un outil collectif d'innovation, d'expertise et de solidarité territoriale. Notre ambition est claire : préserver un syndicat proche de ses adhérents, à l'écoute des besoins du terrain ; poursuivre une politique d'innovation utile, pragmatique et maîtrisée ; renforcer encore la cybersécurité et la confiance numérique des collectivités ; accompagner l'arrivée de nouveaux usages, notamment autour de l'intelligence artificielle, dans un cadre éthique, responsable et sécurisé ; favoriser la mutualisation des expertises et la diffusion des bonnes pratiques.

PRÉSIDENT : **Yann THOMAS**, Maire de Brem-sur-Mer
1re Vice-Président : Eric HERVOUET, Maire délégué de Saint-Georges-de-Montaigu
2e Vice-Présidente : Gaëlle CHAMPION, Maire d'Apremont

> L'UNION DÉPARTEMENTALE DES CCAS ET CIAS (UDCCAS)

Créée en 2011, l'UDCCAS est le partenaire privilégié des CCAS et CIAS de Vendée, et des partenaires de l'action sociale intervenant localement.
L'Association s'inscrit dans un réseau national, piloté par l'Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS).

Le fonctionnement de l'UDCCAS

L'UDCCAS est dotée d'un Conseil d'Administration, composé d'un collège d'élus et d'un collège consultatif de professionnels, chargé de définir les orientations et actions de l'association.
Le Conseil d'administration se réunira 5 à 6 fois par an.

Cécilia GRENET élue Présidente

A l'issue de son élection lors de l'assemblée générale le 8 octobre, le Conseil d'administration s'est réuni pour une séance d'installation le 15 octobre.

Cécilia GRENET, Maire-déléguée de Boufféré a ainsi été élue Pésidente de l'association.



Pour le mandat à venir, l'UDCCAS ambitionne de consolider sa représentation auprès des instances d'élaboration et de décision des politiques sociales, porter les enjeux du vieillissement des Vendéens, tant à domicile qu'en établissement, devenir un espace de coopération et de mutualisation des expériences.

PRÉSIDENTE : **Cécilia GRENET**, Maire déléguée de Boufféré
Vice-Président : Gilles WATTIAU, Maire de Grues / **Vice-Présidente** : Bénédicte GARDIN, Maire de Saint-Paul-en-Pareds
Trésorière : Isabelle MOINET, Maire de Chantonnay
Secrétaire : Martine JOLLY, Adjointe au maire de Nalliers

Les instances du Groupement d'Intérêt Public Géo Vendée seront renouvelées en novembre.
Quant à l'Association Vendéenne des Anciens Maires (AVAM), l'élection du nouveau Conseil d'administration et du Bureau auront lieu en 2027.



87 Secrétaires Généraux de Mairie ont pu partager leurs expériences lors des premières sessions de rencontres organisées au printemps

Le réseau des SGM : un levier d'accompagnement pour les communes

Le réseau des Secrétaires Généraux de Mairie est lancé. Après une première session réussie au printemps, le Centre de Gestion propose aux collectivités de nouvelles rencontres en novembre pour s'informer, échanger et partager.

Au printemps 2026, le Centre de Gestion de la Vendée a déployé les premières sessions du réseau des Secrétaires Généraux de Mairie, avec l'ambition de créer un espace d'échanges et de soutien au plus près des territoires.

Pensé en format court et réparti géographiquement, le dispositif visait à faciliter la participation des agents tout en tenant compte des contraintes des collectivités. La participation, bien que variable selon les secteurs, a confirmé l'intérêt de cette initiative.

Au cœur des séances, les contenus proposés ont répondu aux préoccupations concrètes des communes : obligations administratives, actualités réglementaires, et surtout échanges autour du lien entre élus et Secrétaire Général de Mairie. L'approche, axée sur le partage d'expériences, a été particulièrement appréciée.
Au-delà des apports techniques, ces rencontres ont surtout renforcé les liens professionnels. Elles ont permis de rompre l'isolement des Secrétaires Généraux de Mairie, de valoriser les bonnes pratiques et de développer une dynamique d'entraide entre collectivités.

Ce premier bilan fait également ressortir des axes d'amélioration, en particulier en matière d'organisation logistique et de sécurisation de la participation.

Une deuxième session de rencontres arrive en novembre

Fort de ces enseignements, le Centre de Gestion prépare une nouvelle série de rencontres en novembre, avec l'objectif de pérenniser ce réseau devenu, en quelques mois, un véritable levier d'accompagnement pour les communes et leurs équipes.

Cinq sessions sont proposées pour les communes de moins de 2 000 habitants et une session pour les communes entre 2 000 et 3 500 habitants, les 10, 13, 20, 26 et 27 novembre sur l'ensemble du territoire vendéen.
Les inscriptions en ligne sont désormais closes.

Une page dédiée pour s'informer
sur le site internet
www.maisondescommunes85.fr

Un réseau social pour échanger,
accessible depuis Pléiade

> Contact

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service Emploi :
Sabine ARNAUD, responsable,
02 51 44 10 12, emploi@cdg85.fr

L'intelligence artificielle en appui à la gestion des actes administratifs

Dans un souci d'efficience et de fiabilisation de ses procédures, le Centre de Gestion s'appuie depuis plusieurs mois sur une solution d'intelligence artificielle dans le cadre de la mise à jour des dossiers individuels des agents territoriaux. Une innovation numérique majeure au bénéfice des employeurs publics.

Afin de moderniser la gestion des actes administratifs et répondre aux enjeux d'efficacité et de fiabilité, le Centre de Gestion a expérimenté à l'automne 2025 une solution d'intelligence artificielle (IA) dédiée : DINA. Déployée opérationnellement depuis le 1er février 2026, cette innovation constitue une étape importante dans la transformation numérique des services.

Après 9 mois de recul et une phase de test initiale riche en enseignements, les premiers résultats confirment pleinement l'intérêt de ce dispositif.

Le CDG, pionnier dans l'intégration de l'IA au service de la gestion de la carrière des agents

Le CDG se positionne ainsi parmi les premiers Centres de Gestion en France à déployer une intelligence artificielle dédiée à l'indexation et au traitement automatisé des documents des collectivités, affirmant son rôle de précurseur en matière d'innovation publique au service des territoires.

Un traitement fiabilisé grâce à un dispositif automatisé et sécurisé

Lors de la phase de test menée sur une période d'un mois, 5 600 documents (arrêtés et contrats) ont été traités avec DINA. Les résultats observés ont été particulièrement significatifs : un taux d'erreur de seulement 0,27 %, contre près de 10 % auparavant en traitement manuel.

L'intelligence artificielle repose sur des mécanismes d'apprentissage. Le CDG s'inscrit donc dans une logique d'évolution continue, au bénéfice direct des collectivités.

Une intervention de l'IA dès la réception des actes

L'IA DINA intervient en amont du traitement des actes :

- Lecture automatique des documents reçus ;
- Pré-remplissage des informations clés ;
- Classement automatique dans les bonnes catégories ;
- Transmission vers la GED avec simple validation humaine.

Ainsi, le rôle des agents évolue : il ne s'agit plus de saisir ou trier intégralement les documents, mais de contrôler et valider un travail déjà préparé.

Après plusieurs mois d'utilisation, les avantages observés sont multiples :

Gain de temps significatif

Les tâches répétitives de saisie et de tri sont largement automatisées, permettant aux équipes de se concentrer sur des missions à plus forte valeur ajoutée.

Fiabilisation des données

La réduction drastique des erreurs limite les risques d'inexactitudes administratives et améliore la qualité globale des dossiers.

Traitement plus rapide des actes

La chaîne de traitement est accélérée, ce qui permet une meilleure réactivité vis-à-vis des collectivités.

Harmonisation des pratiques

Le classement automatique garantit une organisation homogène des documents dans la GED.

Il est important de souligner que DINA ne remplace pas l'expertise humaine. Au contraire, elle vient sécuriser les opérations, soulager les équipes des tâches répétitives et valoriser les compétences des agents sur des missions d'analyse et de contrôle.

La validation finale reste humaine, garantissant ainsi la fiabilité et la conformité des actes.

> Contact

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service Conseil statutaire, Noémie ARNAULT, responsable,
02 53 33 01 44,
conseil.statutaire@cdg85.fr



Chaque année, le Centre de Gestion est à la recherche d'élus locaux volontaires pour participer aux jurys des concours et examens professionnels qu'il organise

Concours et examens professionnels

Jury de concours : pourquoi pas vous ?

Pour la bonne organisation des concours et examens professionnels dont le Centre de Gestion a la charge, ce dernier recherche des élus locaux pour intégrer les jurys de concours. Une nouvelle expérience permettant de partager son expertise et d'être impliqué au cœur des enjeux de service public local et de l'emploi public.

Vous êtes élu(e) local(e), vous pouvez prendre part à un jury de concours ou d'examen professionnel d'accès à la Fonction Publique Territoriale.

Quel est le rôle d'un membre d'un jury de concours ?

Il s'agit, d'une part, de conduire les auditions des candidats lors des épreuves orales, aux côtés d'au moins un(e) fonctionnaire territorial(e) et d'une personne qualifiée.

D'autre part, cela implique de participer obligatoirement à deux réunions de jury :

- La première a pour objectif de fixer collectivement le seuil d'admissibilité après les épreuves écrites.
- La seconde permet de déterminer le seuil d'admission après les épreuves orales.

Ces réunions servent également à départager d'éventuels ex æquo, à décider du transfert de postes non pourvus d'un concours à un autre et, enfin, à arrêter la liste des candidats admissibles puis admis.

Pourquoi participer a un jury de concours ou d'examen ?

Participer à un jury de concours ou d'examen permet de s'impliquer concrètement dans le service public, en apportant ses compétences, ses connaissances et son expérience du fonctionnement des collectivités territoriales au service de l'emploi public.

C'est également l'occasion d'identifier et de sélectionner les profils des futurs fonctionnaires territoriaux, tout en restant au plus près des réalités et des évolutions du marché de l'emploi public.

En tant que membre de jury, vous contribuez directement à la qualité et à la pertinence de la sélection des candidats, notamment grâce à votre compréhension des enjeux et des problématiques territoriales actuelles.

Comment est composé le jury ?

Les jurys de concours et d'examens sont composés à parité de trois " collèges " représentant les élus locaux, les fonctionnaires territoriaux et des personnalités qualifiées.

Pour chaque concours ou examen, le président du Centre de Gestion arrête la liste des membres du jury comprenant au moins deux représentants de chaque collège.

Quels engagements ?

Participer à un jury implique d'être présent aux réunions et aux épreuves, selon un calendrier fixé à l'avance, car la composition du jury ne peut plus être modifiée une fois le concours commencé.

Les membres s'engagent à respecter des règles fondamentales :

- garantir l'égalité de traitement entre tous les candidats ;
- évaluer uniquement sur la prestation, sans élément discriminatoire ;
- faire preuve d'objectivité et de neutralité ;
- respecter strictement la confidentialité des échanges et des décisions ;
- assumer collectivement les décisions du jury.

Ces principes sont essentiels pour assurer une sélection équitable et de qualité.

Comment participer ?

Pour proposer votre candidature, nous vous invitons à conctacter le service Concours du Centre de Gestion, qui vous transmettra une fiche de renseignements à compléter.

> Contact

Service Concours et examens professionnels : Céline JOLAIS, responsable, 02 51 44 10 13, concours@cdg85.fr

Emploi et handicap

Faire découvrir son métier en formant un duo le 19 novembre

Le Duo Day, organisé chaque année dans le cadre de la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées, revient le 19 novembre 2026.

Cette journée permet à des entreprises, collectivités et associations d'organiser, le temps d'une journée des duos entre des professionnels et des candidats en situation de handicap et ainsi de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

Pour les agents volontaires, cette journée permet de s'ouvrir à la diversité, de comprendre l'impact du handicap dans le milieu professionnel mais aussi de découvrir les qualités et potentiels des personnes en situation de handicap dans un cadre de partage et de bienveillance.

En participant au Duo Day, les personnes en situation de handicap découvrent un environnement de travail, précisent un projet professionnel et amorcent un parcours d'insertion.

Tout le monde est gagnant !

Comment participer ?

Si votre collectivité est intéressée pour participer au Duoday, rien de plus simple. Il suffit de déposer un formulaire de candidature et proposer des duos sur le site Duoday.fr. Ensuite, l'équipe du Duoday et ses partenaires locaux sur tout le territoire s'occupent du reste : organisation des duos, formalisation des conventions de stage…

> Contact

Sandrine FLAMANT, conseillère handicap maintien dans l'emploi : conseil.handicap@cdg85.fr



Assurance statutaire

Contrat groupe 2026-2029 : un webinaire dédié le 7 décembre

Le contrat d'assurance groupe des risques statutaires, conclu avec CNP ASSURANCES pour 4 ans, est entré en vigueur au 1er janvier 2026. Au total, ce sont 362 collectivités qui ont décidé d'adhérer à ce contrat.

Le service Assurance statutaire de Centre de Gestion reste l'interlocuteur privilégié des collectivités adhérentes pour la gestion de leur contrat et son suivi.

Dans le cadre de son accompagnement auprès des collectivités adhérentes, le service organise un webinaire le 7 décembre 2026, de 14 h 30 à 15 h 30 sur la thématique suivante : ***« la déclaration des bases d'assurance et assiettes de cotisation ».*** Le replay du webinaire sera ensuite disponible sur le site internet de la Maison des Communes.

Un formulaire d'inscription est disponible sur la page d'accueil du site internet de la Maison des Communes : www.maisondescommunes85.fr, rubrique Évènements CDG > Les webinaires.

> Contact

Service Assurance statutaire, assurance.statutaire@cdg85.fr, 02 55 36 00 55.

La charte de gouvernance : un levier pour réussir son mandat municipal

La réussite de l'action municipale repose sur une articulation claire entre les responsabilités politiques des élus, l'expertise des services municipaux et l'engagement collectif au service des habitants. Le service Conseil en organisation du Centre de Gestion propose la mise en place d'une Charte de gouvernance à destination des élus, fondement d'une collaboration performante tout au long du mandat.

Définir un cadre commun… pour agir collectivement

La charte de gouvernance n'est ni un document juridique supplémentaire ni une contrainte administrative. Elle constitue avant tout un engagement collectif permettant de formaliser les principes de fonctionnement de l'équipe municipale et répond à plusieurs objectifs :

- Clarifier les rôles et responsabilités de chacun ;
- Faciliter la prise de décision ;
- Prévenir les incompréhensions et les conflits ;
- Améliorer le fonctionnement des instances (conseil municipal, bureau, commissions) ;
- Renforcer la cohésion de l'équipe municipale ;
- Garantir une relation équilibrée entre les élus et les services.

Clarifier les rôles, sécuriser les décisions et renforcer la collaboration entre les élus

De nombreuses difficultés rencontrées au cours d'un mandat peuvent trouver leur origine au niveau de la gouvernance : méconnaissance de la place et des missions de chacun, modes de fonctionnement non formalisés ou encore besoin de clarification des responsabilités. Véritable document de référence, la charte de gouvernance répond à cet enjeu en fixant les règles du jeu collectif, pour toute la durée du mandat.

Améliorer la relation élus-services

La réussite d'un mandat dépend largement de la qualité des relations entre les élus et les services municipaux. Questionner les modalités d'interventions des élus auprès des services de la collectivité (direction générale, responsables, agents) va permettre de définir les bonnes pratiques et d'identifier celles à éviter.

Porter des valeurs communes, au service de l'intérêt général

Une charte de gouvernance est également l'occasion de formaliser les valeurs qui guideront l'action municipale (respect, solidarité, loyauté…). Elles constituent un socle essentiel pour faire face aux débats, aux désaccords et aux choix parfois difficiles qui rythment un mandat.

Exemples de bonnes pratiques

- Respect des circuits hiérarchiques
- Sollicitations coordonnées des services
- Association des agents en amont des projets
- Information régulière des équipes

Exemples de pratiques à éviter

- Instructions contradictoires
- Intervention directe auprès des agents sans information de l'encadrement
- Contournement de l'organisation administrative

La méthode :

UN ATELIER DE PRÉSENTATION
L'objectif de ce premier temps de travail (≈2h00) est de présenter la démarche et de fédérer le collectif d'élus autour d'un objectif commun

TROIS SÉMINAIRES DE TRAVAIL
Le contenu des ateliers s'adapte aux besoins de la collectivité. Collaboratifs, dynamiques et animés par 2 conseillers, ces temps d'échange collectifs (≈3h00 / atelier) permettent la mise en place d'un cadre et/ou une remise à plat des modalités de fonctionnement

TRANSMISSION DU CONTENU
Les éléments produits lors d'un atelier sont systématiquement validés collectivement lors de l'atelier suivant. Le livrable final est transmis au terme des 3 séminaires Un visuel plus synthétique peut également être proposé.

> Contact
Service Conseil en organisation,
Franck LEMOINE ou Bruno QUAIRAULT,
Conseillers en organisation,
02 55 36 00 50,
conseil.organisation@cdg85.fr

Coaching individuel : un pas vers la transformation

Vous vivez une situation professionnelle pour laquelle vous ressentez le besoin d'être aidé(e) ou soutenu(e). Le service Conseil en organisation du Centre de Gestion vous propose une prestation de coaching, pour vous accompagner et vous guider dans votre réflexion personnelle.

Le coaching est aujourd'hui reconnu comme un accompagnement précieux pour relever des défis professionnels, développer son potentiel et gagner en confiance face aux évolutions de carrière. Au-delà des méthodes et des outils, ce sont les expériences vécues qui illustrent le mieux son impact.

Deux Directeurs Généraux des Services ayant bénéficié d'un accompagnement ont accepté de partager leur parcours, leurs questionnements et les changements concrets observés. À travers leurs témoignages, nous pouvons mesurer à quel point le coaching les a aidés à prendre du recul, à clarifier leurs objectifs, à dépasser certains obstacles et à passer à l'action.

Un espace privilégié d'écoute et de réflexion, et des outils concrets à réinvestir au quotidien

« Le métier de DGS implique de faire preuve d'adaptation, de réactivité, de gérer de nombreux imprévus ainsi qu'une charge de travail pouvant être très lourde, tout en gardant le cap dans l'accompagnement des élus et des équipes.

En tant que Directeur(rice) Général(e) des Services de mairie, nous sommes avant tout des managers. Travaillant à la fois sur de l'opérationnel et de la stratégie, c'est un véritable challenge de garder la hauteur nécessaire sur ses pratiques en toutes circonstances.

C'est dans ce contexte que j'ai souhaité suivre un coaching. Quelques séances m'ont permis de bénéficier d'un espace d'écoute et de réflexion privilégié, de me doter d'une boîte à outils à utiliser suivant la problématique rencontrée et d'ajuster ma pratique professionnelle en fonction des situations. Cela m'a aidée à tenir la barre, à mieux gérer mon énergie et à prendre de la distance sur les différents sujets de préoccupation parfois stressants. Le coaching n'apporte pas de solutions toutes faites mais il permet de prendre du recul, d'identifier ses propres leviers d'action et de renforcer sa capacité à faire face aux défis du quotidien ».

Une prise de hauteur essentielle pour s'adapter aux situations rencontrées, quelle que soit son expérience

« Dans une précédente collectivité, j'ai pu expérimenter le coaching. Cette expérience m'a aidé à faire un pas de côté, à prendre de la hauteur, à voir les choses différemment et ainsi à mieux gérer certaines situations auxquelles j'étais confronté. Ce travail introspectif m'a également appris à mieux me connaître, ce qui m'aide concrètement au quotidien.

Arrivé en Vendée sur un poste de Directeur Général des Services en septembre 2023, nous avons travaillé avec le service Conseil en organisation du Centre de Gestion sur l'organisation de notre direction des services techniques. Dans le cadre de la nouvelle organisation mise en place, j'ai été amené à accompagner le directeur dans sa prise de poste et j'ai tout de suite perçu l'opportunité de lui proposer un coaching pour prendre du recul et de la hauteur sur sa prise de fonction. Recourir à un tiers lui a apporté un nouveau regard.

Quel que soit son niveau d'expérience, je pense que cet accompagnement représente un vrai « plus ». J'ai pu en bénéficier et je suis ravi d'avoir pu en faire profiter un agent de la collectivité. Il ne faut surtout pas avoir peur. Cela n'apporte que du positif ».

La démarche
étape par étape

Le processus débute par un premier échange entre le coach et le demandeur – qu'il s'agisse du supérieur ou du futur coaché - afin d'évaluer ensemble la pertinence de la demande et de déterminer qu'il s'agit bien d'un axe de travail en coaching.

Il est primordial que la personne soit volontaire et actrice de son changement.

1 **Un entretien tripartite** entre le coach, le supérieur hiérarchique et le coaché permet de fixer un ou plusieurs objectif(s) clair(s) et réaliste(s).

2 **Des séances individuelles** espacées dans le temps en fonction de la situation. Ces entretiens sont confidentiels (entre 1h30 et 2h) et visent à définir et mettre en œuvre les étapes pour une évolution professionnelle du coaché.

3 **Une séance bilan tripartite** conclut le processus.

> Contact

Chantal VINCENT-CABOUD, coach professionnelle, 02 55 36 00 84, conseil.organisation@cdg85.fr



Conseil
en organisation

Des sessions de codéveloppement à destination des agents RH

Le service Conseil en organisation du Centre de Gestion de la Vendée propose bientôt des sessions de codéveloppement professionnel à destination des directeurs, responsables et agents travaillant dans le domaine des Ressources Humaines.

Pour rappel, le codéveloppement professionnel regroupe des agents qui occupent un poste similaire. Plus qu'un processus de résolution de problèmes, il permet de :

- Partager des situations réelles, qui ont un impact sur sa propre pratique et sur celles des autres ;
- Développer sa capacité d'analyser des situations complexes ;
- Apprendre de l'expérience et de l'expertise des autres, de leurs connaissances (savoir), leur habileté (savoir-faire) et leurs attitudes (savoir-être) ;
- Développer sa capacité d'écoute et pendre du recul.

A tour de rôle, chaque participant devient soit le client qui expose soit le consultant qui propose. De ces échanges, naissent un plan d'action et des apprentissages tant individuels que collectifs.

Les groupes sont composés au maximum de 8 agents.

Trois ateliers en novembre et décembre

Les ateliers auront lieu à la Maison des Communes, de 8h45 à 16h30, aux dates suivantes :

- **Vendredi 6 novembre 2026**
- **Vendredi 20 novembre 2026**
- **Vendredi 11 décembre 2026**

Les inscriptions sont ouvertes

En cas d'inscription, la participation aux trois ateliers est obligatoire pour permettre à chacun de bénéficier de l'expertise de l'ensemble du groupe.

Un formulaire d'inscription est disponible sur le site internet de la Maison des Communes : www.maisondescommunes85.fr

> Contact

Service Conseil en organisation, Franck LEMOINE ou Chantal VINCENT-CABOUD, conseil.organisation@cdg85.fr ou 02 55 36 00 50.



> UDCCAS

Action sociale de proximité : les point clés pour bien commencer son mandat

Le 28 septembre dernier, l'Union Départementale des CCAS et CIAS a reçu 84 nouveaux élus délégués à l'action sociale et techniciens pour un temps d'information.

Cette rencontre avait pour objectifs de :

- poser le cadre de l'action sociale et de son pilotage ;
- mieux comprendre les missions des CCAS et CIAS ;
- présenter les enjeux et objectifs de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

Un temps d'échanges essentiel pour accompagner les nouveaux élus dans leur prise de fonction et leur permettre de mieux appréhender les enjeux de l'action sociale au niveau local.

PROCHAINES FORMATIONS POUR LES TECHNICIENS

" CCAS-CIAS : clés de compréhension "
26 novembre 2026
il reste des places

" ABS, méthodologie pour les communes de moins de 10 000 habitants "
8 et 9 février 2027

Pour vous inscrire, merci de prendre contact avec Marion PERRAUDEAU, responsable de l'UDCCAS : udccas@cdg85.fr

> AVAM

L'échange et la convivialité au programme de l'assemblée générale

Comme chaque année, les adhérents de l'AVAM se sont déplacés en nombre pour l'Assemblée Générale de l'association.
Une journée plébiscitée, toujours placée sous le signe de l'échange, du lien et de la convivialité.

Le 19 mai dernier, les 105 participants dont 67 anciens maires ainsi que 18 nouveaux anciens maires à la suite des élections municipales de mars dernier, se sont retrouvés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-les Essarts.

Après un accueil chaleureux et une présentation de l'intercommunalité par son Président, Jacky DALLET, ainsi que de la commune par son Maire, Jean-Luc GAUTRON, les adhérents ont pris connaissance du fonctionnement de l'AVAM, de ses actions et du travail mené par les différentes commissions. Cette présentation a été l'occasion de souligner la nouveauté de l'année : l'intégration de l'AVAM dans le cadre du Passeport du Civisme. Les anciens maires ont déjà pu intervenir et rencontrer les élèves dans 5 communes.

Pour conclure, l'ADEV (Association de Défense de l'Environnement en Vendée) est venue se présenter et lancer un appel aux personnes souhaitant s'investir et la rejoindre.

La journée s'est terminée par un moment de poésie et de chanson avec Monsieur Michel BOUDAUD.

Un moment convivial et riche en échanges, placé sous le signe du partage d'expérience et de l'engagement.

> Contact
avam@cdg85.fr



67 anciens maires ont eu le plaisir de se retrouver le 19 mai

L'AVAM compte aujourd'hui
151 adhérents dont
25 nouveaux anciens maires,
un nombre en hausse
par rapport à 2025.

En 2027, formez-vous !

En cette fin d'année 2026, l'offre de formations de l'Association des Maires et Présidents de Communautés (AMPCV) bat son plein et de nombreuses sessions sont déjà complètes. Ci-dessous le programme de formation pour 2027 :

FÉVRIER

1er février : L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), socle stratégique des politiques sociales

15 février : La programmation de vos investissements, quelle stratégie adopter ?

MARS

8 mars : Piloter l'action sociale

15 mars : La relation entre les élus et les agents

16 mars : Initiation au droit de l'urbanisme

22 mars : Maire, adjoint, conseiller municipal : compétences, rôles, droits, obligations

30 mars : Le statut de l'élu : obligations de la fonction, conditions d'exercice du mandat d'élu local

AVRIL

5 avril : L'élu et l'annonce d'un décès inattendu aux familles

6 avril : Comprendre les bases de la commande publique pour en faire un outil politique

12 et 13 avril (2 jours) : La prise de parole en public

MAI

10 et 11 mai (2 jours) : La prise de parole en public

18 mai : Le conseil municipal : rôle et fonctionnement

24 mai : La relation entre la commune et l'école entre temps scolaire et périscolaire

JUIN

21 juin : Mieux appréhender la gestion du cimetière

SEPTEMBRE

16 et 17 septembre (2 jours) : Communication publique et numérique : maîtriser la logique médiatique, l'e-réputation et les réseaux sociaux

OCTOBRE

8 ou 11 octobre (1 journée) : Notions essentielles à la compréhension d'un budget d'une collectivité locale (niveau 1)

18 octobre : La gestion du domaine communal

NOVEMBRE

29 novembre : Travailler à l'élaboration du budget de ma commune (Pré-requis obligatoire : formation à la compréhension d'un budget (niveau 1))

DÉCEMBRE

6 et 7 décembre (2 jours) : Les finances de votre collectivité : maîtriser, ne pas subir !

DEMI-JOURNÉES

8 ou 9 février : La gestion pacifique des incivilités aux élus. Animée par les négociateurs de la gendarmerie.

GRATUIT, SANS-DÉJEUNER.
Ouverte aux maires et aux adjoints.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Tarif 2027 : 150 € la journée
 Le prix comprend les supports pédagogiques et le déjeuner sur place.
- Journées de formation ouvertes aux maires, aux adjoints et aux conseillers.
- Modalités d'inscription et programmes détaillés à retrouver sur notre site **www.maisondescommunes85.fr**, rubrique « Elus/ formation-elus » ou bien en flashant le QR code

> Contact
Sophie GABORIAU,
02 51 44 10 25,
asso.maires@cdg85.fr



Depuis 2023, la cellule d'appui a accompagné 125 communes

Défense extérieure contre l'incendie : dernière ligne droite pour rejoindre la démarche

Après son lancement il y a plus de 3 ans, la cellule d'appui pour l'élaboration des Schémas Communaux de DECI clôture la réception des inscriptions à la démarche au 31 décembre 2026.

Depuis juin 2023, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV), le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée (SDIS 85) et Vendée Eau se sont associés pour mettre en place une cellule d'appui partenariale à l'élaboration des Schémas Communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI).

Cette démarche mutualisée visait un double objectif :

- Optimiser la couverture incendie des communes de Vendée
- Répondre aux enjeux cruciaux de sécurité des personnes et des biens

Le succès du dispositif repose sur une collaboration étroite :

- L'expertise et la complémentarité des membres de la cellule ;
- L'implication des élus et des équipes municipales

200 communes vendéennes sur 253 ont rejoint cette démarche.

Si vous n'avez pas encore bénéficié de l'accompagnement de la cellule, vous avez jusqu'au 31 décembre 2026 pour vous inscrire. Passé cette date, il ne sera plus possible d'intégrer le dispositif proposé par la cellule d'appui. Toutes les inscriptions validées avant cette échéance bénéficieront bien d'un accompagnement, qui pourra débuter après.

> Contact

Arnaud MONJARET,
Chargé de mission de l'AMPCV,
02 55 36 51 60,
scdeci@cdg85.fr

AMPCV

Deux temps forts en octobre et novembre

Après Fontenay-le-Comte en 2023, le Carrefour des Maires revient cette année. Réunis le 23 octobre aux Sables-d'Olonne, 230 élus participent à ce temps fort du début du mandat municipal. L'occasion d'apprendre à se connaître, de réfléchir ensemble sur des sujets communs et d'échanger avec les partenaires institutionnels.

Comme chaque année, l'AMPCV propose un déplacement aux élus vendéens à l'occasion du Congrès de Maires des France à Paris du 24 au 26 novembre. Au programme : échanges et rencontres avec de nombreux partenaires et entreprises, conférences et débats, dîner au Sénat et visite des lieux et soirée théâtre.

>> Les inscriptions sont closes.

La Suite territoriale

e-Collectivités

La Suite territoriale : des outils numériques souverains et sécurisés

Messagerie, partage de fichiers, outils collaboratifs, démarches en ligne… Les outils numériques sont désormais indispensables au fonctionnement quotidien des collectivités. Mais leur choix pose des questions essentielles : où sont hébergées les données ? Qui les maîtrise ? Comment les accès sont-ils sécurisés ?

Dans un contexte de multiplication des cybermenaces et de dépendance à des solutions privées parfois non souveraines, l'État a souhaité renforcer l'accompagnement des collectivités. C'est dans cette logique qu'a été lancée la Suite territoriale, portée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), en lien avec l'ANSSI et les opérateurs publics de services numériques.

Son objectif : proposer aux collectivités un environnement de services numériques essentiels, fiables et sécurisés, reposant notamment sur une identité numérique professionnelle et des outils de communication, de partage et de collaboration maîtrisés.

e-Collectivités, partenaire de l'ANCT en Pays de la Loire

En région Pays de la Loire, e-Collectivités est partenaire de l'ANCT pour accompagner le déploiement de la Suite territoriale auprès des collectivités.

Des outils accessibles à tous les adhérents

e-Collectivités a fait le choix d'internaliser progressivement plusieurs outils de la Suite territoriale afin d'en élargir l'accès à l'ensemble de ses adhérents, quelle que soit leur taille, ainsi qu'aux autres établissements publics.

Ce choix permet également au syndicat de maîtriser les conditions d'hébergement et d'exploitation des solutions, contribuant ainsi à une meilleure maîtrise des données et à la souveraineté numérique.

Les adhérents bénéficient ainsi d'outils mutualisés, opérés au plus près du territoire et accompagnés par les équipes d'e-Collectivités. Messagerie professionnelle, partage de fichiers, prise de rendez-vous ou outils collaboratifs : la Suite territoriale permet aux collectivités de disposer progressivement d'un environnement numérique plus cohérent, plus sécurisé et mieux maîtrisé.

Choisir ses outils numériques est désormais aussi un choix de sécurité et de souveraineté. En faisant évoluer progressivement son offre, e-Collectivités entend mettre ces services à la disposition de l'ensemble de ses adhérents, tout en conservant un accompagnement de proximité.

> Contact
contact@ecollectivites.fr

Cybersécurité : le syndicat accompagne les collectivités pour passer à l'action

Une cyberattaque peut rapidement perturber le fonctionnement d'une collectivité : indisponibilité des outils métiers, accès aux données compromis, interruption de certains services ou mobilisation importante des équipes pour revenir à une situation normale.

Et le risque ne concerne pas uniquement les grandes collectivités. Les petites communes sont elles aussi exposées, alors même qu'elles disposent rarement des ressources et compétences spécialisées pour structurer seules leur cybersécurité.

Une offre adaptée aux moyens des collectivités

Pour répondre à cette réalité, e-Collectivités propose une offre permettant aux collectivités d'avancer progressivement, en fonction de leur niveau de maturité et de leurs priorités.

Audit organisationnel, cartographie du système d'information, analyse des risques, PCA/PRA, préparation à la gestion de crise, sensibilisation des agents… Les accompagnements proposés ne se limitent pas à la mise en place de solutions techniques. Ils permettent de travailler sur l'organisation, les usages et les bons réflexes indispensables pour réduire les risques et mieux réagir en cas d'incident.

Les collectivités peuvent choisir des prestations à la carte ou s'engager dans Cyber-Sérénité, un accompagnement conçu sur plusieurs années pour structurer les fondamentaux, renforcer et tester les dispositifs, puis maintenir le niveau de sécurité dans la durée.

Ne pas rester seul face au risque cyber

L'objectif d'e-Collectivités est simple : permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier de compétences et d'un accompagnement qu'elles ne peuvent pas nécessairement mobiliser en interne.
Cette démarche permet également d'anticiper les nouvelles exigences réglementaires, notamment celles liées à NIS 2. L'audit organisationnel d'e-Collectivités intègre ainsi le Référentiel Cyber Français (ReCyF) de l'ANSSI afin d'aider les structures concernées à évaluer leur niveau de maturité, identifier leurs priorités et construire leur feuille de route.

La cybersécurité ne consiste pas à supprimer tous les risques, mais à mieux les connaître, les réduire et être prêt à réagir. e-Collectivités accompagne les collectivités vendéennes pour construire cette démarche dans la durée.

Vous souhaitez savoir par où commencer ? Contactez les équipes d'e-Collectivités pour échanger sur la situation et les besoins de votre collectivité

> Contact
contact@ecollectivites.fr

Identité numérique : mieux maîtriser les accès aux services d'e-Collectivités

e-Collectivités développe actuellement une nouvelle application destinée à permettre aux petites et moyennes collectivités de gérer elles-mêmes les accès de leurs agents et de leurs élus aux ressources proposées par le syndicat.

L'objectif est de leur laisser la main sur la création des comptes, l'attribution des droits, leur évolution en cas de changement de fonction et leur suppression lors du départ d'un agent ou d'un élu.

Cette gestion directe doit permettre de gagner en autonomie, de simplifier l'administration des accès et de limiter les risques liés aux comptes devenus inutiles ou mal maîtrisés.

Pour les collectivités de plus grande taille disposant déjà de leur propre annuaire d'entreprise, une interconnexion avec leur annuaire Active Directory (AD) sera proposée afin d'éviter les doubles gestions et de faciliter l'intégration avec leur système d'information existant.

Le développement est en cours. Les modalités de déploiement seront précisées prochainement.

Les Mardis de l'IA : l'intelligence artificielle au plus près de vos métiers

Après un premier cycle consacré aux fondamentaux de l'intelligence artificielle, les Mardis de l'IA d'e-Collectivités ont évolué en septembre avec une nouvelle ambition : se rapprocher encore davantage du quotidien et des métiers des agents territoriaux.

Lancé en avril, ce rendez-vous régulier de 30 minutes a rencontré un réel intérêt auprès des collectivités et a permis d'aborder les principaux fondamentaux : usages de l'IA en collectivité, découverte des outils d'IA générative, rédaction de prompts, numérique responsable, RGPD et sécurité, génération d'images ou encore transcription.

Des fondamentaux aux applications métiers

Après avoir posé ce socle commun, les Mardis de l'IA sont entrés dans une nouvelle phase avec des cycles consacrés à des fonctions spécifiques des collectivités.
L'objectif : partir des situations rencontrées par les agents dans leur quotidien professionnel pour identifier ce que l'IA peut réellement leur apporter, mais aussi les précautions à prendre pour l'utiliser de manière pertinente et maîtrisée.

Chaque thématique est abordée progressivement autour de trois dimensions : les enjeux et points de vigilance, les outils disponibles, puis des retours d'expérience pour confronter les possibilités de l'IA aux réalités du terrain.

Le programme a débuté en septembre avec les fonctions administratives. Les Ressources Humaines prennent ensuite le relais les 20 octobre, 3 novembre et 24 novembre, avant une première session consacrée aux marchés publics, le 8 décembre.

Vous avez manqué les premiers Mardis de l'IA ?

Les précédents webinaires restent accessibles en replay. Une occasion de découvrir ou revoir les fondamentaux, mais aussi de rattraper les premières sessions du cycle métiers.
Les rendez-vous à venir et les replays sont disponibles dans l'espace « Intelligence artificielle » du réseau social des agents territoriaux.

> Contact
contact@ecollectivites.fr

Logiciels métiers : vers une dématérialisation de bout en bout

Dans le cadre de votre adhésion, e-Collectivités propose les packs RH et Urbanisme de Libriciel.

Leur objectif est simple : permettre à vos documents de circuler plus facilement entre votre logiciel métier et les outils de Pléiade. Concrètement, si votre logiciel RH, paie, carrière ou Urbanisme est compatible, un document peut être transmis automatiquement vers le parapheur électronique, puis revenir dans votre logiciel métier, une fois le document signé.

Vous évitez ainsi de devoir :
- télécharger un document ;
- le déposer manuellement dans un autre outil ;
- puis le récupérer pour le réintégrer dans votre logiciel métier.

À la clé : moins de manipulations, moins de risques d'erreur et un traitement plus fluide des documents pour les agents.

Vous souhaitez savoir si votre logiciel est compatible ?

Dans un premier temps, rapprochez-vous de l'éditeur de votre logiciel métier pour vérifier s'il a développé une interface avec les packs RH ou Urbanisme de Libriciel.
Si c'est le cas, e-Collectivités pourra ensuite vous accompagner dans la mise en place de cette interconnexion.
Pour information, CIVIL RH de Ciril GROUP et CART@DS d'Inetum sont compatibles.

> Contact
contact@ecollectivites.fr

Publication des actes : l'attente touche enfin à sa fin

Nous vous en parlons depuis quelque temps… et nous savons que cette nouvelle application est particulièrement attendue. Après plusieurs annonces un peu trop optimistes sur son calendrier, la publication des actes arrive enfin !

Son déploiement nécessitait au préalable une évolution importante du flux Actes dans Pléiade. Une étape indispensable, concrétisée en septembre, pour permettre aux deux solutions de communiquer et de simplifier le travail des agents.

L'objectif : éviter les ressaisies et les manipulations inutiles, tout en laissant à la collectivité la maîtrise des actes effectivement publiés.

Une publication électronique devenue la règle

Depuis le 1er juillet 2022, la publication électronique des actes est le mode de publicité de droit commun, même si les communes de moins de 3 500 habitants peuvent encore choisir un autre mode par délibération.

La nouvelle application proposée par e-Collectivités permet ainsi de répondre simplement à cette obligation en facilitant la mise en ligne des actes directement depuis Pléiade.

Publier dès le dépôt de l'acte

Le principe est simple : lors du dépôt d'un acte dans Pléiade, une nouvelle case à cocher permet à l'agent d'indiquer si celui-ci a vocation à être publié.

L'acte est alors automatiquement transmis à l'application de publication de la collectivité. Un gestionnaire habilité peut ensuite retrouver les actes concernés, les contrôler et gérer leur mise en ligne.

Un lien dédié permet d'intégrer facilement cet espace de publication directement sur le site internet de la collectivité.

Cette nouvelle fonctionnalité est comprise dans l'adhésion et prolonge la dématérialisation du traitement des actes jusqu'à leur publication.

> Contact
contact@ecollectivites.fr

Élus : 18 vidéos pour comprendre les enjeux du numérique

Cybersécurité, IA, protection des données, dématérialisation, souveraineté… le numérique fait désormais pleinement partie des responsabilités des élus.
Avec le parcours *« Être élu à l'ère du numérique »*, e-Collectivités propose des vidéos courtes pour acquérir les repères essentiels et mieux éclairer les décisions.
Une ressource utile également pour les agents.
https://eformation.ecollectivites.fr/

Construisons ensemble la feuille de route numérique 2027-2030

Quels services numériques souhaitez-vous voir évoluer ou se développer dans les prochaines années ?
e-Collectivités prépare sa feuille de route numérique 2027-2030 et souhaite la construire au plus près des besoins de ses adhérents.
Vos usages, vos priorités et vos attentes sont essentiels pour orienter les futurs projets et accompagnements du syndicat.
Si ce n'est pas déjà fait, quelques minutes suffisent pour faire entendre vos besoins. Répondez à notre questionnaire disponible sur Pléiade et contribuez à définir les services numériques de demain.

SignClic : la signature électronique à la volée évolue

OpenSignature évolue et devient SignClic, la nouvelle solution de signature électronique à la volée proposée par e-Collectivités.

Son principe est simple : vous déposez un document dans SignClic, vous désignez les signataires, puis chacun peut le signer électroniquement. Une solution particulièrement utile pour les documents qui doivent être signés en dehors d'un circuit classique de parapheur.

Une vraie complémentarité avec l'i-Parapheur

C'est l'évolution la plus attendue : SignClic et l'i-Parapheur reconnaissent désormais mutuellement leurs signatures.

Un arrêté RH peut par exemple être signé par le maire ou le président dans l'i-Parapheur, puis par l'agent dans SignClic, sans invalider la première signature.

Des accès individualisés et plus sécurisés

Chaque utilisateur dispose désormais de son propre accès, rattaché à l'annuaire d'e-Collectivités. L'objectif : mieux sécuriser les connexions et garantir la traçabilité des actions.

L'été a été consacré à préparer cette migration avec les collectivités, notamment pour remplacer les comptes génériques partagés par des accès individuels. Le principe est désormais simple : une adresse électronique, même générique, correspond à un seul agent.

Ce mode d'authentification sera progressivement étendu aux autres applications proposées par e-Collectivités.

Vous utilisiez déjà OpenSignature ?

L'historique ne sera pas repris automatiquement dans SignClic. OpenSignature restera accessible jusqu'au 31 décembre 2026 afin de vous permettre de récupérer les dossiers que vous souhaitez conserver.
SignClic n'étant pas une solution d'archivage, les documents signés devront ensuite être enregistrés dans votre propre système de gestion documentaire ou d'archivage.

Vous recherchez une solution simple pour faire signer électroniquement vos documents, y compris en complément de l'i-Parapheur ? Contactez e-Collectivités pour activer SignClic dans votre établissement

> Contact
contact@ecollectivites.fr

BigBlueButton : vos visioconférences en toute autonomie

Besoin d'organiser une réunion à distance ? Avec BigBlueButton, les adhérents d'e-Collectivités disposent d'une solution de visioconférence simple et directement accessible depuis Pléiade.

Plus besoin de demander la création ou l'ouverture d'une visioconférence aux équipes d'e-Collectivités : vous créez votre salle, invitez vos participants et gérez votre réunion en toute autonomie.

Accessible directement depuis un navigateur, sans installation spécifique, BigBlueButton propose toutes les fonctionnalités essentielles : partage d'écran et de documents, chat, gestion des participants ou encore enregistrement des réunions, conservé pendant 7 jours.

Solution open source, BigBlueButton répond également à la volonté d'e-Collectivités de privilégier des outils numériques maîtrisés et de limiter la dépendance aux solutions propriétaires.

La solution est comprise dans votre adhésion : profitez-en pour vos prochaines réunions à distance !
Retrouvez le guide et les modalités d'accès sur Pléiade. Le chatbot Elia peut également vous accompagner dans sa prise en main.

RESSOURCES HUMAINES

Vos nouveaux interlocuteurs à la Maison des Communes



Julien MARTIN
Infirmier en santé au travail
Centre de Gestion

Au sein du service de Médecine du travail du CDG, Julien MARTIN assure le suivi médical des agents territoriaux, l'adaptation des conditions de travail et le conseil aux collectivités adhérentes.



Laëtitia BONNAUD
Apprentie
Centre de Gestion

Laëtitia BONNAUD a intégré le service Paie du CDG à la rentrée via un contrat d'apprentissage, dans le cadre de la préparation d'un titre Gestionnaire de paie. Elle pourra durant cette année en alternance découvrir et se former concrètement à ce métier.



Émilie SAVOIE
Chargée de missions juridiques
e-Collectivités

Arrivée le 4 mai 2026, Émilie a rejoint e-Collectivités afin de renforcer l'équipe dans le cadre de l'organisation des élections liées au renouvellement du Comité syndical. Elle contribuera notamment au projet de formalisation du cadre contractuel avec les adhérents, ainsi qu'à la formalisation et à l'évolution des Conditions Générales d'Utilisation (CGU).



Carine de FRÉMERY
Assistante Administrative RH et Instances
e-Collectivités

Depuis le 1er juin 2026, Carine assure le suivi administratif RH et des instances au sein d'e-Collectivités. Elle contribue à la continuité des activités du service et apporte également ponctuellement son appui au support logiciels métiers.



Amandine GUIGNARD-GHATEL
Chargée de support logiciels métiers
e-Collectivités

Arrivée le 1er septembre 2026 à e-Collectivités, Amandine accompagne les collectivités dans l'utilisation des outils métiers, assure le suivi des demandes et contribue à la formation des utilisateurs.



Elodie ERCEAU
Gestionnaire de paie
Centre de Gestion

Au sein du service Paie du CDG, Elodie ERCEAU est chargée d'effectuer les opérations de paie pour les collectivités et établissements appartenant au secteur 1 en lien avec les autres gestionnaires du service.



David JOVANNEAU
Responsable du Centre de services numériques
e-Collectivités

Arrivé le 1er mars 2026 à e-Collectivités, David assure le pilotage et le management des équipes Logiciels métiers, E-administration et de l'unité technique.



Dorian SOULEYREAU
Développeur web
e-Collectivités

Dorian a rejoint e-Collectivités le 4 mai 2026, pour un contrat de trois ans. Il participe au développement et à l'évolution des solutions numériques du syndicat



Cyril CHEUCLE
Conseiller cybersécurité
e-Collectivités

Depuis le 1er juillet 2026, au sein d'e-Collectivités Cyril accompagne les collectivités dans la sécurisation de leurs systèmes d'information et les conseille sur les bonnes pratiques en cybersécurité.



Margaux JOUINES
Apprentie en organisation documentaire et information
e-Collectivités

Arrivée en septembre 2026, Margaux a rejoint e-Collectivités comme apprentie en organisation documentaire et information. Elle contribue à l'organisation et à la gestion documentaire du syndicat.

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Élections professionnelles



Fonction publique

Pour choisir mes représentants syndicaux

Je vote !

entre le 3 et le 10 décembre 2026